

RÉFLEXIONS SUR CONFUCIUS ET LE CONFUCÉISME

Le vieux sage de la cité jaune traverse en ce moment la période la plus difficile peut-être de sa longue carrière posthume. Pendant près de deux mille cinq cents ans qu'il régnaît sur les esprits et les consciences — j'hésiterai un peu à dire sur les coeurs — de la portion la plus dense, la plus compacte de l'humanité, jamais il ne fut discuté, critiqué avec plus d'apreté que de nos jours, pas même au temps où Tchouang-tseu (Trang-tzû) et les docteurs de l'école taoïste lui décrochaient leurs pointes les plus acerbes.

Le vieux bonhomme est tourné en ridicule par une jeunesse déchaînée. On l'accuse d'être le prince des pédants, le roi des conservateurs retrogrades, le patron des réactionnaires de tous crins, dont l'influence déprimante a été la cause principale de la stagnation de tous les peuples qui ont eu le malheur de se mettre sous la loi, sous la férule de cet ancêtre des pions d'un autre âge.

Cette vague de défaveur qui s'abat sur celui qu'un empereur lettré a surnommé « le maître de dix mille générations » a produit un effet significatif : le descendant de sa famille qui sous toutes les dynasties chinoises avait le titre de duc et la jouissance des biens de culte affectés au temple national élevé à sa mémoire dans son pays d'origine, à K'iu-fou (Khûc-phû) dans le Chan-toung, vient d'être déshérité, si nous en croyons des informations récentes, de tous ces privilèges par le gouvernement de la République.

En Annam, la vague de défaveur est plutôt une vague d'indifférence. Le sage de K'iu-fou paraît, loïn, bien loïn dans l'espace et le temps, lui qui naguère encore animait de ses enseignements et de ses préceptes toute la vie morale et spirituelle de ce pays. Et si dernièrement un lettré annamite, emboitant le pas à ses confrères de la « jeune Chine », a essayé de faire le procès de Confucius et du Confucéisme, il ne semble pas qu'il ait beaucoup intéressé ses lecteurs : personne ne l'a ni approuvé ni contredit et je doute fort que ses articles, écrits pour-

tant avec un louable souci de style et de documentation, aient eu autant de lecteurs que le moindre petit entrefilet relatif aux exploits des deux champions de tennis promus par toute la presse progressiste au rang de héros nationaux.

Le vieux philosophe qui a assisté à tant de bouleversements politiques et sociaux, à tant de chutes de dynasties et d'empires, et qui, suivant les termes du sinologue Edouard Chavannes, a toujours dominé de sa haute stature l'histoire de tout l'Extrême-Orient, va-t-il enfin sombrer dans l'oubli, victime du temps qu'il a toujours défié jusqu'ici ?

Et pourtant s'il est une doctrine qui doive être remise en vigueur à cette époque de désordre et d'anarchie, d'anarchie dans les esprits et de désordre dans les moeurs, beaucoup plus graves que les troubles passagers de la politique ou les bouleversements superficiels de la société, c'est bien celle de ce sage antique, le plus grand mainteneur d'ordre qui ait jamais existé. Et il faut avoir présent à l'esprit l'état dans lequel tomberaient le monde et la civilisation, dans lequel sont déjà tombées une fraction du monde et une partie de la civilisation, si on laissait libre cours aux pires instincts de l'homme, pour apprécier à sa valeur l'enseignement qui se dégage d'une telle doctrine.

Mais quand la folie règne parmi les hommes, il est naturel qu'ils s'écartent de celui qui fut le Sage par excellence. Il est naturel que sa doctrine soit mal comprise et mal interprétée, qu'elle devienne indifférente, qu'elle répugne même à des hommes pour qui l'agnation est l'action, le bouleversement le progrès, et qui n'éprouvent pas encore le besoin de la stabilité et de l'équilibre.

On risquerait d'être taxé de réactionnaire et de retrograde si l'on s'avait de prêcher aujourd'hui le retour au confucéisme. On nait en tout cas à l'encontre du mouvement général qui emporte à l'heure actuelle tout l'Extrême-Orient vers des destins inconnus.

Pourtant tout n'est pas démodé dans les enseignements de Confucius. Et l'esprit qui les animait et les inspirait est toujours vrai, toujours vivant comme la vérité ou la sagesse même.

Peut-être serait-il possible de préserver intact cet esprit en le dégageant de tout l'appareil scolastique qui l'entoure, qui le couvre, qui l'obnubile depuis des siècles.

Car cet esprit est encore générateur de raison et de sagesse et son influence bienfaisante pourrait apporter un contre-poids salutaire à cette agitation désordonnée, à cette hâte fébrile qui pousse les jeunes générations à faire table rase du passé et à marcher tête baissée vers tout ce qui est nouveau et inédit.

Ce qui préoccupait surtout Confucius, la tendance essentielle de sa doctrine, c'est de préserver l'ordre social et de faire régner la paix parmi les hommes. Cette paix, il croyait la trouver dans une organisation patriarcale de la société et de l'Etat, calquée sur la monade familiale, organisation qui s'adaptait parfaitement au peuple auquel ils adressait; aussi mettait-il tous ses soins à régler cette organisation dans ses moindres détails, à édicter des règles minutieuses destinées à la fortifier et à la consolider, à codifier les devoirs fondamentaux qui devaient en constituer l'armature morale, à lui donner même une base métaphysique par la théorie de l'Empereur fils du Ciel et la conception du mandat céleste. Toute cette partie de sa doctrine a certainement vieilli et ne répond plus à l'état actuel des sociétés modernes, même de celles qui sont à peine sorties du stade patriarcal comme la société annamite. Mais l'idée qui en est la base est aussi vraie aujourd'hui qu'il y a deux mille ans : partout où les hommes vivent en société, cette vie commune doit reposer sur un ordre établi et se développer dans la paix. Sauvegarder cet ordre, assurer cette paix, voilà le devoir essentiel de l'homme, principalement de celui que ses vertus naturelles, ses talents et son éducation rendent apte à conduire et à gouverner les autres hommes.

Les autres doctrines philosophiques ou religieuses proposent à l'homme un idéal de perfection tellement transcendant que s'il pouvait le réaliser intégralement il deviendrait un être à part, en dehors et au-dessus de l'humanité commune. Le cou-

facéisme au contraire ne voit l'homme que dans la société de ses semblables; il ne le voit que sous les catégories du prince, du sujet, du fils, du père, de l'époux, de l'épouse, du frère, de l'ami. C'est une doctrine humaine et sociale par excellence. Sa tendance générale, sa préoccupation constante, c'est de former, d'éduquer, de perfectionner l'homme de telle sorte qu'il puisse répondre à la destination de sa nature qui est de vivre en société, d'y vivre heureux, en harmonie et en paix avec ses semblables.

Nous avons vu que Confucius concevait cette vie uniquement sous sa forme patriarcale et que cette conception ne s'accorde plus avec l'évolution actuelle des sociétés. Mais en développant dans l'homme ses tendances sociales on sociables, on améliore par cela même sa nature, et quelle que soit la société dans laquelle il est appelé à vivre, il saura s'y conduire comme il conviendra, en évitant les conflits inutiles avec les autres hommes et en recherchant par-dessus tout la paix et l'harmonie.

Le confucéisme y arrive par une éducation morale qui consiste à réfréner dans l'homme les mauvais instincts égoïstes par la pratique de deux vertus sociales par excellence, le respect et la bienveillance, et à développer les qualités altruistes, principalement l'équité et la bienveillance. Ces qualités et ces vertus n'ont certes rien de bien transcendant; elles sont à la portée de tous les hommes; elles n'exigent aucun effort surhumain, aucun courage extraordinaire. Mais pratiquées avec conscience, elles assurent la concorde et l'harmonie dans les relations humaines et contribuent à faire régner l'ordre et la paix dans la société: c'est cela surtout que vise Confucius. Au besoin pour les rendre plus accessibles à la masse, on les codifiera sous forme de prescriptions rituelles applicables à toutes les circonstances de la vie.

Ces vertus qui favorisent la vie sociale sont aussi, quand on les approfondit, — et ceci est le fait d'une élite dirigeante qui doit fournir à la masse des modèles et des exemples, — des vertus profondément humaines. Sous l'équité il y a la justice et sous la bienveillance l'humanité. L'humanité et la justice, le *nhân* et le *ng'hĩa*, voilà les vertus fondamentales de l'éthique confucéenne. Confucius, Mencius et leurs disciples attitrés se sont étendus longuement

sur ces deux notions primordiales à leurs yeux. L'humanité, disent-ils, se résume en un mot : amour, et la justice en un mot : convenance. Aimer les autres hommes comme soi-même et agir envers eux comme il convient, c'est-à-dire comme on voudrait qu'ils agissent envers vous, n'est-ce pas là toute la morale ? Mais au commun des hommes, à ceux qui ne sont pas capables de pratiquer intégralement l'humanité et la justice, faute de pouvoir en pénétrer l'essence, Confucius recommande, — et en ceci il se révèle profond psychologue, — le respect et la bienséance. Si vous ne pouvez pas aimer les autres hommes, du moins témoignez-leur du respect, des égards, comme vous voudriez qu'ils fissent de même à votre égard ; et à défaut de justice, observez toujours dans vos relations les règles de la bienséance : ainsi si vous ne pouvez pas éviter d'être parfois injuste, vous éviterez d'être brutal et grossier, ce qui du point de vue social est déjà beaucoup.

Maintenir l'ordre social et la paix humaine basés sur la pratique de l'humanité et de la justice, du respect et de la bienséance, voilà donc l'esprit du confucéisme débarrassé de toutes les conceptions accessoires qui en ont jusqu'ici altéré la pureté.

Ce qui distingue cette doctrine, c'est sa parfaite sagesse, qui la fait volontiers se

confier dans le domaine des relations humaines et particulièrement des relations sociales qu'elle cherche à régler, à organiser dans le sens de l'harmonie et de la concorde entre les hommes. On pense aux effets bienfaisants qu'elle pourrait produire encore dans la société actuelle où les hommes ne cherchent rien moins que l'ordre et la paix, l'harmonie et la concorde, où des luttes d'intérêts, de classes, de races, d'idées les divisent et les dressent les uns contre les autres en éternels adversaires et souvent en ennemis implacables.

Certes, cette doctrine, par son caractère social et positif même, n'est pas de nature à satisfaire tous les besoins de l'âme. Mais il ne faut pas lui demander ce qu'elle ne peut pas donner ; il faut comprendre le but qu'elle se propose : consolider l'ordre social basé sur la justice et l'humanité et faire régner la paix parmi les hommes. Ce but est assez grand, assez noble pour assurer la pérennité d'une doctrine qui, sans être une religion, a derrière elle plus de vingt siècles d'activité, — fortune unique dans l'histoire de la pensée humaine, — et qui n'est pas près de terminer sa carrière, quelles que soient les apparences.

PHAM QUYNH

BOISSIÈRE ET LES ANNAMITES

Je viens de relire le magistral essai de Boissière sur la « Société annamite et la Politique française », essai qui a été recueilli en tête du deuxième volume d'inédits du grand écrivain publié sous le titre *L'Indochine avec les Français*. Boissière y fit preuve d'une parfaite connaissance de ce pays et d'une profonde sympathie pour ses habitants. Ses jugements étaient justes et généreux. Ils nous changent heureusement des appréciations tendancieuses que nous sommes accoutumés à entendre et à lire tous les jours.

Dans cette étude de 130 pages qui date de 1896, l'auteur des *Fumeurs d'opium*, suivant les termes de Jean Ajalbert qui a préfacé le volume, « dressé le constat de

la mentalité annamite, vierge d'infiltration étrangères : il a laissé un état des lieux des plus authentiques ».

Tellement authentique et véridique qu'on est aujourd'hui étonné qu'il ait vu si juste. Et si l'on constate quelques différences entre la société qu'il décrivait et son état actuel, ces différences sont le fait de l'évolution qui s'est poursuivie depuis quarante ans et qui n'a pas toujours eu des conséquences les plus heureuses.

Boissière se plaignait déjà dès cette époque des fluctuations, des « variations » de la politique indigène du Protectorat. Pourtant le nouveau régime n'était établi que depuis une douzaine d'années ; et déjà

on essayait plusieurs formules : tantôt on voulait réunir le Tonkin et l'Annam, tantôt les séparer ; tantôt on voulait gouverner avec le concours de la Cour et des mandarins, tantôt contre eux. Qu'aurait dit le grand écrivain s'il eût connu toutes les formules ou expériences postérieures, pendant les trente-cinq ans qui suivirent : politique d'assimilation, politique d'association, politique de collaboration, tendance à l'administration directe, retour au protectorat mitigé... ? En fait le gouvernement du Protectorat n'a jamais eu une doctrine bien nette : il s'est contenté de faire des « écoles » des expériences, suivant les influences du moment, les idées dominantes ou les circonstances passagères. La question se reposera à propos du retour — qui doit bien avoir lieu un jour — de S. M. Bao-dai ; il serait curieux de savoir comment elle sera résolue.

Boissière démontre d'abord l'unité, la parfaite cohésion de la race et de la nation annamites et leur admirable puissance d'expansion. Et voici comment il juge les Annamites au physique et au moral :

« Les Annamites plaisent par leur physionomie ouverte, par leur gaieté expansive et familière ; ils vous regardent en riant, et leur rire est si joyeux qu'il ne semble pas insolent ; ils bavardent sans trêve et vous ne sauriez vous fâcher de ce caquet qui vous fatigue. Leur turbulence est *bon enfant*, comme leur rire ; on les sent heureux de vivre. Ils n'ont pas l'ironie froide et méchante, les yeux cruels du Chinois. Il est impossible de les haïr, ses êtres timides et joyeux qui subsistent avec deux sous par jour — (il en faut davantage aujourd'hui) — et gaiement ; qui s'entassaient en nombreuses tribus sous le toit d'une case ou d'une barque, et qui, dans leur misère ne maudissent pas le sort et accueillent en ami l'hôte de passage. »

Et plus loin :

« Trop souvent on a jugé les indigènes d'après quelques individus qui, presque toujours, ayant perdu à notre contact, les qualités morales de leurs compatriotes, n'ayant rien acquis de nos qualités à nous, méritaient certes peu d'estime. Mais en vérité, serait-il juste d'englober l'unanimité des Français dans la réprobation que peuvent mériter les *nervis* de Marseille, par exemple, ou toute autre catégorie de gens aux mœurs douteuses. Cependant

les plus sévères d'entre les voyageurs reconnaissent aux Annamites certaines qualités, certaines vertus même qui sont la conséquence nécessaire d'une organisation sociale maintenue depuis quatre mille ans, à moins toutefois qu'elles n'aient au contraire créé et consolidé cette organisation sociale.

« Tous ou presque tous ont signalé chez les Annamites, hommes et femmes, cette physionomie ouverte, spirituelle qui dès l'abord provoque la sympathie ; ils ont noté la sobriété, l'hospitalité, le défaut des longues rancunes et des haines vives, frascible, bruyant, joueur, l'Annamite n'est en revanche ni âpre au gain, ni insolent, ni vindicatif. Mais ce qui séduit l'étranger, surtout quand il connaît le Chinois froid, cruel, dissimulé, c'est la douceur et la facilité des mœurs, la sympathie vite exorimée, la courtoisie des rapports, courtoisie vraiment exquise, même dans les classes illettrées de la population... »

Et pour citer un exemple typique à l'appui de ses appréciations, Boissière raconte l'histoire d'un jeune Français sans emploi qui aux plus beaux jours de la piraterie tenta de traverser sans escorte de Hanoi à Huê huit ou dix provinces du Tonkin et de l'Annam. A son départ de Hanoi, il possédait dix sous pour toute fortune. Pendant trois mois il put voyager à pied, seul et sans armes, et nul indigène ne s'avisait de le menacer ou de l'injurier. Dans chaque village il trouvait de braves gens heureux de l'accueillir et tous lui faisaient sa place et lui donnaient sa part sur la natte où l'on mange et l'on dort. En arrivant à Huê, il avait encore ses dix sous dans sa poche.

Boissière parle ensuite de l'organisation sociale annamite, et des deux cellules primordiales de cette organisation : la famille et la commune. « La famille, dit-il, est tout pour les Annamites : ils ne comprendraient pas davantage nos individualistes que nos communistes. » Cet amour de la famille est tel que tous les sentiments individuels, les passions capables de rompre le faisceau familial sont sévèrement réprimés. « L'Annamite ne trouvera jamais dans l'adultère, par exemple, matière à comédie, et jamais il ne réservera aux femmes folles de leur corps cette indulgence souriante qui s'accorde

si bien avec notre dédain des maris trompés, deux sentiments qu'il n'éprouve nullement dans ces sortes d'occurrences. — Le sentiment familial a pour corollaire le sentiment de la propriété qui attache l'Annamite à la rizière, qu'il cultive et au village qui l'a vu naître.

Quant à la commune, c'est un vrai organisme autonome où tous les habitants depuis les plus humbles participent à la gestion des affaires municipales. C'est un « excellent spécimen d'un gouvernement constitutionnel et représentatif, du type démocratique le plus extrême », suivant la définition qu'a donnée Mackenzie du *mir* russe avec lequel la commune annamite présente des analogies frappantes... On connaît le proverbe annamite : « Les lois du royaume te cèdent aux coutumes de la commune ». C'est dans la commune que les Annamites font leur apprentissage de la vie publique.

Parlant du pouvoir politique, Boissière a défini la royauté symbole de la nation, et le mandarinat corps de fonctionnaires lettrés recrutés par le système des concours, le plus démocratique qui se puisse concevoir, et grâce auquel l'homme de la plus humble condition sorti du peuple peut par l'étude et par le savoir aspirer aux plus hauts postes de l'Etat. Tous les passages relatifs au mandarinat méritent d'être cités et montrent comment ce corps qui était la plus solide armature de la société et de l'Etat a perdu peu à peu de son caractère et est devenu ce qu'il est à l'heure actuelle.

Comment un pays qui possédait une si admirable organisation sociale et politique était-il tombé dans un état d'anarchie tel que les troupes françaises pussent le conquérir si facilement ? Boissière résume en une page lumineuse les causes de cette anarchie : bandes de pirates chinois — les Pavillons noirs et les Pavillons jaunes — débris de la révolte des Taipings, ravageant la haute et la moyenne région et s'infiltrant jusque dans le Delta ; faiblesse de la Cour et des mandarins incapables de les chasser du pays et obligés de pactiser avec eux ; insurrections dans les provinces du delta fomentées au nom d'un rejeton des Lê contre les Nguyễn toujours impériaux au Tonkin ; à la faveur de cet état de choses la piraterie partout, rendant la vie impossible aux paysans des campa-

gnes ; les populations catholiques brimées et persécutées attendant une intervention étrangère comme une libération.

Boissière termine son étude par des considérations générales sur la politique indigène en Annam-Tonkin, considérations qui de nos jours encore n'ont pas perdu toute leur actualité. Je les résume succinctement :

— Ne pas séparer l'Annam du Tonkin, ne pas rompre l'unité du royaume. « cette unité étant un fait évident qu'il faut être aveugle et de mauvaise foi pour le nier. »

— Ne pas faire la guerre à ceux qui détiennent seuls une incontestable influence sur la population, les lettrés. « Il est impossible de gouverner dans un pays contre tout ce qui pense et fait agir les autres hommes ».

— Comme conséquence de ce principe, « ne pas s'annuyer sur des gens dénués d'influence, n'ayant le plus souvent d'autre mérite que le zèle intéressé qui les pousse à renier, pour flatter les Français, tous les sentiments qui font la valeur d'un homme et qui, le cas échéant, les trahiraient comme ils ont trahi leur patrie ».

— Ne pas se poser en adversaires de la civilisation chinoise, cette civilisation étant la source de toute vie intellectuelle et morale des Annamites ; « en dehors d'elle, il n'y a plus de morale publique ou privée où l'Annamite pourrait se raccrocher dans le désarroi de ses antiques croyances... Nous avons essayé de créer les Annamites à notre image. On nous a confié des enfants, nous avons rendu des singes... L'Annamite converti au catholicisme même, contraint de renoncer aux croyances qui moralisaient son âme d'Annamite, n'acquiert pas les idées et les sentiments qui sont à la base des morales d'Europe. »

— Eviter de provoquer par ses actions, par ses paroles, souvent par ses moindres gestes le « perpétuel agacement » qui indispose les Annamites.

— Ne pas montrer « cette manie puéride de tout régler, de tout détruire pour le plaisir de tout renouveler... Eviter de croire qu'on puisse impunément essayer chaque jour les plus contradictoires et les plus folles expériences sur le dos des Annamites, à leurs dépens. »

— Utiliser l'admirable force d'expansion des Annamites pour coloniser toutes les autres régions de l'Indochine et surtout le Laos.

Et l'auteur conclut : « Dans l'Indochine annamite, la nation protectrice rencontre des facilités exceptionnelles pour l'accomplissement de sa tâche. La population indigène est essentiellement *maniable* ; il est aisé de la gouverner, parce que l'organisation sociale repose sur quelques principes très simples ; parce que le peuple ne connaît pas de fanatisme religieux ou politique et n'obéit pas à une aristocratie que des intérêts particuliers ou la crainte de perdre d'héritaires privilèges rendraient hostiles à la France ; enfin parce que cette population douce, ennemie de la guerre, est presque exclusivement composée d'agriculteurs. Or une popula-

tion agricole est plus facile à gouverner qu'une autre. ., elle n'a rien à gagner, elle a tout à craindre des bouleversements sociaux et des révolutions politiques... Cette population ne garde pas contre les Français de haine inexpiable... Ces gens si aisément amusés, si confiants et si doux ne cachent pas dans leur poitrine le sombre secret des rancunes durables et l'espoir de futures vengeances... »

On voit par ce résumé et ces extraits combien est intéressante l'étude de Boissière. J'engage fortement ceux qui ne l'ont pas encore lue de la lire, et ceux qui l'ont déjà connue de la relire et de la méditer comme je viens de le faire moi-même. Ils en tireront un profit certain.

PHAM QUYNH

UNE ETUDE HISTORIQUE ET ACTUELLE DES FINANCES D'ANNAM (1)

Ouvrez une de ces volumineuses brochures de grand format, où se balancent en recettes et en dépenses, d'une façon si étonnamment exacte, les prévisions budgétaires d'un grand pays. A moins d'être un initié, cette débauche de chiffres parlera-t-elle à votre esprit ? Si vous tenez à y voir clair, surtout quand le pays dont vous voudrez étudier le régime financier présentera des particularités sociales et ethniques aussi « conditionnantes » que notre Protectorat d'Annam, à quelle documentation ne devrez-vous pas vous livrer !

C'est ce que M. Fernand Bagot a entendu épargner en majeure partie aux personnes curieuses de s'initier à la situation financière de ce Protectorat à la date de 1928 (1). Bien entendu, ce n'est pas le seul budget local qu'il étudie. Il n'a pas oublié que l'Annam est également le siège de l'exécutif on de nombreux actes ressor-

tissant au budget général de l'Indochine, quoiqu'intéressant au premier chef la vie économique du Protectorat. On voit donc l'intérêt de ce commentaire, au plan rationnel, à l'historique consciencieux, et dont le principal mérite est de reconnaître l'effort français. Il nous a été particulièrement agréable de trouver dans la conclusion de cet ouvrage une constatation qui crève évidemment les yeux, mais dont certains ingrats font mine de douter, à savoir qu'on a réalisé là-bas des finances prospères, avec une fiscalité modérée. Qu'en diront les contribuables français ?

Oui, en Annam, non moins qu'ailleurs en Indochine la fiscalité est allègrement supportable. Même, vu le développement que nous avons donné aux ressources du pays, l'impulsion qu'ont reçue ses forces vitales, l'aide que toutes les classes de la société en retirent déjà, il n'est pas douteux

(1) *La situation financière de l'Annam*, par Fernand Bagot, Docteur en droit, Paris, Larose, 1928.

que les charges pesant sur le peuple, pour avoir légèrement augmenté en valeur absolue, ont en réalité diminué en valeur relative, depuis l'abolition de fait de l'ancien régime mandarin. Ce n'est point le moindre des résultats obtenus par un génie colonisateur tout de justice et de modération dont la France doit être fière.

Complètement d'accord sur ce point avec M. Bagot, nous eussions aimé l'être également sur tous les autres. Mais il convient de lui faire un reproche, en quelque sorte préjudiciel. Bien que n'ignorant rien des règles du droit indigène, ni de l'ancien code traduit par Philastre, ni des grandes ordonnances royales colligées par Deloustal, il semble que M. Bagot traite un peu trop, si l'on nous passe l'expression, par-dessous la jambe *l'esprit* de ces manifestations, pourtant nullement négligeables, de la sagesse humaine dans un pays aux besoins duquel elles se sont presque parfaitement adaptées. Pourtant, la discussion n'occupe qu'une place restreinte dans l'ouvrage de M. Bagot : à vrai dire, elle n'intervient guère, précisément, que si quelque divergence se manifeste entre nos habitudes juridiques d'Occident (dites : *principes*) et le fruit asiatique d'expériences séculaires qu'il nous déplairait de condamner *a priori*. En un mot, à notre avis, la préférence un peu dédaigneuse donnée aux points de vue de nos légistes professionnels apparaît bien n'être, en dernière analyse, que la justification systématique de préjugés d'école.

Cet état d'esprit n'est du reste que trop général. Il s'alimente dans le plus profond subconscient des bons élèves de nos juristes, que l'on voit tous les jours importer en Indochine — même en contradiction avec leurs tendances personnelles, si l'on en juge par leurs opinions politiques connues — des « réformes » inspirées par la tradition individualiste la plus intensive, et les imposer à un peuple à formation parfaitement communautaire.

Heureusement que ce peuple les comprend mal et les applique à sa façon.

Pour en revenir à M. Bagot seul et pour serrer notre pensée nous regretterons à propos du rejet de l'impôt sur le revenu par la Chambre des représentants du peuple d'Annam, qu'il impute à cette assemblée l'assertion que seul l'impôt de capitation est équitable, si « conceptionnellement sim-

pliste, qu'il n'y a pas à le discuter. » Evidemment. Mais la Chambre n'a pas dit cela. Elle a simplement observé que, du moment qu'en sus de l'impôt personnel, on entend conserver d'autres impôts croissant avec la richesse (foncier, patentes, etc.) il n'y a pas à leur superposer un nouvel impôt progressif, conception différente de celle du Parlement français, soit, mais non pas absurde en elle-même, et méritant au moins la discussion.

De même, le paragraphe relatif à la propriété foncière, basé sur des traductions inexactes et tendancieuses et d'ailleurs contenant des contradictions et des pétitions de principe, serait à revoir entièrement. La question est d'ailleurs complexe, délicate et tout un article — que dis-je ? toute une thèse de doctorat ! — ne serait pas de trop pour l'éclaircir. Contentons-nous de concéder à M. Bagot que *l'idée* de propriété privée chez le possesseur foncier a, depuis notre installation et à notre contact, largement évolué. Mais qu'il ne dise pas que le roi d'Annam a renoncé à son domaine éminent en faveur des particuliers, alors qu'il aurait conservé son droit intact vis-à-vis des villages !

Passons sur d'autres nombreuses erreurs dont il serait cruel de tenir une rigueur trop grande à l'auteur (exemples : les *parts contributives* imposées depuis peu aux villages dans les dépenses d'enseignement ne sont pas des *fonds de concours*, puisqu'elles sont obligatoires et non plus volontaires : Hanoi, Haiphong, Tourane, ne sont pas, *en droit*, villes françaises ; les *payeurs* du Trésor ne reçoivent pas l'impôt directement de la population, mais bien de la Résidence — et ce n'est pas, croyez-le bien, une chinoiserie, pour être une indochinoiserie ; ce n'est qu'exceptionnellement, et faute de personnel que les fonctions de percepteur sont confiées aux adjoints des Résidents ; le « dualisme » de la commune et de l'Etat n'est pas le fait d'une lacune de la législation mais le résultat profond de la formation de cellules communautaires ; les pouvoirs formidables délégués par flue au premier Kinh-lực (vice-roi) du Tonkin, — qui avait le droit de prendre toutes les mesures qu'il jugeait utiles, sauf pour « modifier ses propres attributions » — n'existaient plus, quand ces dernières ont été transférées sur la tête du Résident supé-

rieur. ils avaient été *explicitement* abrogés lors de la nomination de son successeur et ceci explique pourquoi le Gouverneur Général a parfois été obligé d'intervenir en personne pour prendre ou approuver certaines mesures indigènes purement locales etc., etc.

Il nous plait bien davantage de reprendre en terminant les éloges que nous avons données à la méthode de l'étude, à la conclusion que nous avons déjà rapportée. et aux remarques des plus judicieuses faites à propos des rapports entre le budget général et le budget local qui ne pourrait pas vivre sans l'aide de son puissant voisin. Nous insisterons spécialement sur l'une d'entre elles.

« Il est curieux de remarquer que l'augmentation constatée de 1913 à 1928 au

titre des chapitres (du budget de l'Annam) cumulés des dépenses d'intérêt économique et d'intérêt social correspond, à peu de choses près, à l'augmentation du chiffre de la subvention du budget général (de l'Indochine) pendant la même période. »

Phrase lourde de lueurs et on voudrait l'espérer de conséquences ! Elle ne tend à rien moins qu'à démontrer l'illogisme foncier qui présida à la répartition des recettes entre les divers budgets. Pour tout esprit non prévenu, il est clair que *toutes* les recettes effectuées dans un des pays de l'Union devraient profiter à la fois à ce pays et à l'Union, selon une proportion déterminée par l'importance de leurs charges respectives.

CHARLES HERBINET¹⁸²
(Avenir du Tonkin)

